

Sujet : [INTERNET] Pratique de l'aviron et du Stand Up Paddle absente du projet décret création réserve naturelle en amont de nogent

De : Sophie lassaux <

Date : 13/12/2022 20:42

Pour : "pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr" <pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet de décret pour la création de la réserve naturelle en amont de Nogent.

Et, je suis réellement surprise de voir que ce décret ne mentionne pas la pratique de l'aviron et du Stand Up Paddle.

La base d'aviron joue un rôle essentiel dans le dynamisme local territorial et départemental de par sa vocation à la fois sportive, éducative et environnementale et grâce aux actions et projets qu'elle accueille ou auxquels elle participe.

Dans d'autres départements, comme en Savoie, la base d'aviron est un outil de pratique reconnu internationalement du fait de de son implantation sur le site exceptionnel qu'est le lac d'Aiguebelette ou encore dans l'Aisne, à Saint-Quentin sur les berges du site magnifique qu'est la réserve naturelle du Parc d'Isle Jacques Braconnier.

Ces exemples d'installation sont en total adéquation avec les enjeux de biodiversité des réserves naturelles.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ma demande et de rajouter ces pratiques nautiques au projet de décret de la création de la réserve naturelle en amont de nogent.

En vous remerciant.

Bien cordialement.

Sophie Levasseur

Obtenir [Outlook pour Android](#)